

PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

**COMMUNE**  
de  
**BRUGELETTE**

# Déclaration de politique générale 2018 – 2024



La présente déclaration s'inscrit dans les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La nouvelle majorité dispose d'un délai de deux mois à dater de son installation, pour présenter un « programme de politique générale » qui doit définir les principes et les moyens d'action qui seront suivis tout au long de la législature.

Ce délai n'a toutefois pas pu être respecté étant donné les perturbations que certains services ont connues, suite à différentes absences prolongées d'agents communaux.

Cette déclaration de Politique Générale a été volontairement simplifiée vu l'élaboration en cours et la présentation prochaine du PST au Conseil communal.

Cet outil sera un véritable incitant à la programmation et à la bonne gouvernance ; il comporte les principaux projets ainsi que la ligne de conduite que se fixe le Collège communal en ce début de mandature.

Le Collège communal prend l'engagement de respecter strictement la ligne de conduite qu'il se fixe au travers de cette déclaration mais il devra également prendre en considération certains impondérables et par conséquent, adapter ses projets notamment en fonction de l'évolution de la situation financière communale.

Outre notre volonté de maintenir des finances saines, nous souhaitons donner à notre Commune l'image d'une Commune propre et veillant à la sécurité de ses habitants.

Nous veillerons également à promouvoir toute forme de développement tout en conservant le caractère rural de notre entité.

# 13 AXES PRIORITAIRES

## 1. AGRICULTURE

Nous continuerons à soutenir nos agriculteurs afin qu'ils tendent vers une production alimentaire viable avec une utilisation durable des ressources.

Nous soutiendrons dans la mesure de nos possibilités :

- Toute initiative pour développer et promouvoir les produits locaux
- Toute initiative visant à favoriser une utilisation responsable des ressources
- Toute initiative visant à la réduction de l'utilisation des pesticides.

## 2. COMMERCES ET PME

La promotion de l'esprit d'entreprise restera l'une de nos préoccupations, nous veillerons ainsi autant que possible à la sauvegarde de nos commerces de proximité et tenterons d'en attirer d'autres.

Le marché hebdomadaire devra être soutenu en essayant d'y promouvoir les produits de la ferme mis en vente par nos agriculteurs.

Nous réactualiserons le recensement des commerces et autres activités indépendantes et intégrerons ce recensement sur notre site communal.

Nous favoriserons le développement d'un parc d'activités rural sur le site de la Sucrerie, en collaboration avec Pairi Daiza.

## 3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Renouveler la CCATM existante (Commission Consultative de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité).

Poursuivre la concrétisation du PCDR (Programme Communal de Développement Rural) et de l'Agenda 21 local, dans lequel s'inscrivent :

- La rénovation et la réaffectation de bâtiments communaux
- La rénovation d'espaces publics
- La création ou la rénovation d'espaces à vocation sportive, ludique et récréative.

Intégrer la « Sécurité routière » dans toutes les décisions d'aménagement du territoire avec une attention particulière pour la mobilité douce et les PMR.

## 4. ENERGIES

- Poursuivre l'initiative associant nos différents organes subordonnés dans nos marchés publics et nos démarches en vue de réduire notre facture énergétique.

- Effectuer un cadastre énergétique des bâtiments communaux.
- Répertorier les bâtiments les plus énergivores.
- Envisager des travaux d'amélioration de la performance énergétique (remplacement de châssis, portes, pose d'isolation).
- Accompagner les citoyens dans leurs démarches pour l'obtention des diverses primes accordées par la Région Wallonne.

## **5. ENSEIGNEMENT ET ACCUEIL TEMPS LIBRE**

Nous assurerons le maintien d'un réseau d'enseignement communal de qualité, attentif aux évolutions de la société d'aujourd'hui avec un projet pédagogique cohérent.

Nous soutiendrons les activités existantes autour de la vie à l'école : accueil extra-scolaire, stages durant les vacances scolaires, bibliothèque.

Garantir l'accessibilité à l'enseignement pour tous.

Développer des partenariats avec la bibliothèque, les centres culturels voisins, pour une école encore plus ouverte à la culture.

Doter l'école communale du matériel pédagogique nécessaire à la transmission des savoirs.

L'organisation des plaines communales sera maintenue tout au long de la mandature en promouvant le plus de synergies possibles avec les clubs sportifs, les associations culturelles, les musées, le Parc Pairi Daiza, la MCA, Hainaut sports....

Nous renforcerons l'accueil extra-scolaire en donnant priorité au bien-être des enfants et des accueillants et veillerons à diversifier les activités proposées.

L'accent sera mis sur la qualité de l'encadrement en ajoutant de nouveaux moyens pour la formation des accueillants, de la coordinatrice et des animateurs de plaines.....

## **6. COHESION SOCIALE**

### a) JEUNESSE

Maintenir le soutien aux associations œuvrant en faveur de la jeunesse.

Poursuivre, en collaboration avec le CPAS, l'organisation des plaines de jeux durant les congés scolaires avec d'autres partenaires.

### b) SENIORS

Poursuivre la mise en place d'activités permettant des échanges et des rencontres entre les séniors.

Réaliser des activités intergénérationnelles.

c) SPORTS

Poursuivre une politique de diversification de l'offre sportive.

Relancer le dossier de la création d'un espace multisports dans le parc communal.

Envisager la construction d'un hall sportif et d'un espace d'accueil du public.

d) CULTURE

Continuer à soutenir les activités culturelles sur le territoire de l'entité.

Poursuivre les partenariats avec la MCA.

Développer de nouvelles activités avec les artistes locaux.

## **7. LES CIMETIERES**

- Poursuivre la gestion administrative des cimetières.
- Poursuivre l'entretien régulier et l'embellissement des cimetières.
- Finaliser la mise en conformité du cimetière de Brugelette.

## **8. ENVIRONNEMENT – PROPRETE PUBLIQUE**

- Poursuivre la plantation d'arbres, de haies, ainsi que le fleurissement des villages.
- Lutter contre les plantes invasives et poursuivre l'opération « Fauchage tardif » pour soutenir la biodiversité.
- Garantir la propreté sur l'ensemble du territoire en intensifiant des actions rapides et ponctuelles.
- Lutter contre les incivilités environnementales en installant des caméras de surveillance.
- Parfaire l'entretien du parc communal.

## **9. INFORMATION – COMMUNICATION**

- Utiliser les différents canaux de communication pour dialoguer davantage avec les citoyens.
- Positiver davantage l'image de notre entité afin d'accroître son attractivité et son rayonnement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre territoire.
- Poursuivre la mise à jour du site Internet communal.

## **10. LE LOGEMENT**

*Le logement est un droit fondamental, c'est pourquoi il est du devoir d'une Commune de veiller à ce que chaque citoyen occupe un logement décent dans un lieu sain et sécurisant. Il faut donc penser à toutes les couches de la population (jeunes, seniors, isolés, familles) mais aussi aux publics plus fragilisés.*

*L'offre doit répondre à tous les besoins.*

- Promouvoir un urbanisme de qualité dans le respect des normes et des avis des instances consultées

- Mettre en œuvre de manière prioritaire les réserves foncières pour anticiper les besoins actuels et futurs
- Améliorer le parc de logements existants – lutte contre l'insalubrité et l'inoccupation.

## **11. MOBILITE – SECURITE ROUTIERE – VOIRIE**

- Favoriser la mobilité vers le parc Pairi Daiza via l'étude d'un plan de mobilité intercommunal, la réalisation du contournement de Gages (N 56b) et l'amélioration de l'offre des transports publics.
- Rationaliser les déplacements en déployant un réseau de mode doux entre les différentes sections de l'entité.
- Assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et sécuriser les usagers les plus exposés tels les enfants, les personnes âgées ou handicapées.
- Intensifier dans les écoles et auprès de la population les actions de sensibilisation et de prévention par rapport à la sécurité routière, l'éducation à la citoyenneté, le civisme...
- Améliorer l'éclairage public dans certains endroits.
- Contrôler la traversée des villages par les poids lourds et faire respecter les limitations de tonnage et de vitesse par une intensification des contrôles policiers.
- Optimiser la sécurité des enfants aux abords des écoles.
- Mettre en œuvre un plan opérationnel d'entretien et de réparations des voiries.
- Etablir un plan annuel ou biennuel du curage des fossés.
- Repeindre annuellement les marquages routiers.

## **12. PERSONNEL COMMUNAL**

- Permettre et surtout encourager le personnel communal à participer aux formations continues et de se former dans des domaines bien précis : énergies, urbanisme, mobilité, logement, salubrité, marchés publics, état-civil, etc.
- Être attentif aux demandes du personnel et garder avec tous les agents une communication constructive
- Effectuer les évaluations afin de permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière.

## **13. LES FINANCES**

- Poursuivre la bonne gestion financière en collaboration avec notre Directeur financier
- Privilégier les investissements visant à réduire nos coûts énergétiques et de fonctionnement
- Le CPAS et les Fabriques d'Eglise reçoivent une dotation communale. Nous serons particulièrement attentifs à ce que ces financements

permettent la rencontre de besoins, créent de nouvelles synergies ainsi que des partenariats intéressants.

- Nous suivrons attentivement l'évolution des sommes allouées à la Zone de Police et au Service de secours afin que les services rendus rencontrent pleinement les fonctionnalités légales et autres services que la population est en droit d'attendre.
- Priorité sera donnée aux appels à projets subventionnés, pour autant que ceux-ci répondent à de réels besoins et demandes de la population et que le délai d'introduction des dossiers soit suffisant.

## EN CONCLUSION

*Comme précisé en préambule, cette Déclaration de Politique Générale précède la présentation du PST qui sera un document beaucoup plus détaillé qui permettra à tous les membres du Conseil d'appréhender les différentes matières et dossiers qui seront l'épine dorsale de la politique qui sera menée durant la mandature 2019/2024.*

*Nous espérons que toutes les composantes de notre Administration, politique, personnel, administrations subordonnées, mettront tout en œuvre pour que nos différents souhaits puissent se concrétiser.*

*Unissons donc nos forces afin de rendre notre Commune plus humaine, plus accueillante et plus proche encore du citoyen.*

Le Collège Communal,

A.Desmarlières, Bourgmestre

D.Strebelle, M.Sculier , J.Hubeau , Echevins

R.Rolin, Président du CPAS.